



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 21 OCTOBRE 2008

CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 octobre 2008

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 21 octobre 2008 à dix-neuf heures quarante-cinq (19h45), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean-Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présent: monsieur Benoit Fugère, greffier.

Ouverture de la séance

Le maire Laurent Paquette procède à l'ouverture de la séance

Mot de bienvenue

Le maire, Laurent Paquette, souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance.

2008-10-572 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté, avec le retrait du point 10.7.

ADOPTÉE

2008-10-573 Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 16 septembre 2008 et de la séance extraordinaire du 3 octobre 2008

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance régulière du 16 septembre et de la séance extraordinaire du 3 octobre 2008.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

ADMINISTRATION

2008-10-574 Travaux du carrefour giratoire – Échange de terrains – Lots P-10 du rang 3 du canton de Beresford – Correction de résolution

ATTENDU QUE

lors de la séance régulière du 19 août 2008, le conseil a adopté la résolution numéro 2008-08-461 relative à la cession à la compagnie 4291573 Canada inc. d'une parcelle de terrain résiduelle ;

ATTENDU QUE

il y a eu lieu de faire une modification de cette résolution quant au rang de la parcelle de terrain

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la modification de la résolution numéro 2008-08-461 adoptée lors de la séance régulière du 19 août 2008 pour lire :

« cède à la compagnie 4291573 Canada Inc., ou à toute autre entité juridique désignée par la compagnie 4291573 Canada Inc., une parcelle de terrain résiduelle de ± 449,1 mètres carrés (partie de lot 10, **rang 4** canton de Beresford – Matricule 4400-47-8823) en échange d'un terrain de ± 624 mètres carrés (Partie de lot 10, rang 3, canton de Beresford - Matricule 4400-46-8077)...»

Au lieu de

«... cède à la compagnie 4291573 Canada Inc., ou à toute autre entité juridique désignée par la compagnie 4291573 Canada Inc., une parcelle de terrain résiduelle de ± 449,1 mètres carrés (partie de lot 10, **rang 3**, canton de Beresford – Matricule 4400-47-8823) en échange d'un terrain de ± 624 mètres carrés (Partie de lot 10, rang 3, canton de Beresford - Matricule 4400-46-8077).

ADOPTÉE

2008-10-575 Servitude de tolérance accordée par la Ville – Murets - 1 et 1A Place Desjardins –Lot 9-307 du rang 3, canton de Beresford- Autorisation de signature

ATTENDU QU'

il existe deux murets de bois et une entrée privée rattachés à la propriété sise au 1 et 1A, place Desjardins, et qui empiètent sur l'emprise de la rue «Place Desjardins», appartenant à Pascal Charles Pakula et Christine Bachellerie ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de régulariser la situation et d'accorder une servitude de tolérance concernant ces murets et cette emprise ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

Procès verbal de la séance régulière du 21 octobre 2008
Page 2 sur 38

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accorde une servitude de tolérance concernant les deux murets et l'entrée privée, à la propriété située au 1 et 1A, Place Desjardins, sur le lot 9-307 du rang 3, du canton de Beresford, le tout tel que décrit au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre, Sébastien Généreux, portant la minute numéro 132 ;
- autorise le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

QUE les propriétaires soient responsables :

- ✓ de tous les frais et honoraires reliés à cette servitude ;
- ✓ de l'entretien et du bon état des deux murets et de l'entrée privée, et que la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ne puisse nullement être tenue responsable si, lors de l'entretien de la rue, les murets devaient être endommagés par un de ses ouvriers ou un de ses sous-traitants.

ADOPTÉE

2008-10-576 Renouvellement du bail pour le 355, rue Demontigny à la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux Laurentides-Labelle (SPCA Laurentides-Labelle)

ATTENDU QUE

le contrat de location du bâtiment situé au 355, rue Demontigny expire le 31 décembre 2008 et que le conseil municipal accepte de le renouveler ;

ATTENDU QU'

un projet de bail a été soumis au conseil d'administration de la « Société Protectrice des Animaux Laurentides Labelle » et que les parties se sont entendues sur les modalités de ce renouvellement ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de renouveler le bail à intervenir entre la Ville et la « Société Protectrice des Animaux Laurentides Labelle », lequel prévoit la location du bâtiment situé au 355, rue Demontigny.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2008-10-577 Renouvellement du bail – Site de transbordement des matériaux secs – Modification

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adopté lors de la séance régulière du 17 juin 2008 la résolution numéro 2008-06-316 concernant le renouvellement du bail du site de transbordement des matériaux secs ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier cette résolution par rapport à la capacité des conteneurs prévu en compensation à titre de loyer ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de modifier la résolution numéro 2008-06-316, adoptée lors de la séance régulière du 17 juin 2008, afin qu'elle se lise comme suit :

«incluant une compensation de 20 conteneurs de 20 verges cubes, à titre de loyer»

en lieu et place de «une compensation de 20 conteneurs de 40 verges, à titre de loyer».

ADOPTÉE

2008-10-578 Nomination au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts – Durée du mandat

ATTENDU QUE

par sa résolution numéro 2008-09-563, adoptée lors de la séance régulière du 16 septembre 2008, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a nommé madame Andrée Dupras représentante de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

cette nomination doit être effective pendant une certaine durée ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme, pour un mandat de trois (3) ans, madame Andrée Dupras comme représentante de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2008-10-579 Jumelage des élections scolaires et municipales - Opposition

ATTENDU QUE

la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a indiqué son intention d'étudier à l'automne 2008 la possibilité de jumeler les élections scolaires et municipales par voie de législation;

ATTENDU QUE

lors des élections scolaires et municipales, les électeurs devraient pouvoir se concentrer uniquement sur l'élection, les candidats et les principaux enjeux des campagnes électorales ;

ATTENDU QUE

le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, dont le territoire couvre 180 municipalités, a adopté lors de son assemblée du 27 août une résolution demandant au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir le statu quo et de ne pas jumeler les élections scolaires et municipales

ATTENDU QUE

le jumelage des élections scolaires et municipales porterait préjudice à toutes les parties concernées ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir le statu quo et de ne pas jumeler les élections scolaires et municipales ;

QUE le conseil transmette cette résolution au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au Ministère des Affaires municipales et des régions.

ADOPTÉE

2008-10-580 Vente de terrain – Lot 7-27, rang 4, canton de Beresford – Conformité à l'obligation de construction – Quittance de main levée

ATTENDU QUE

les acquéreurs du lot 7-27 du rang 4, canton de Beresford, se sont conformés aux obligations prescrites conformément à l'acte de vente intervenu le 20 décembre 1972 entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et Fenêtres MQ inc., enregistré sous le numéro 433 535 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts donne quittance et main levée aux propriétaires du lot 7-27 du rang 4, canton de Beresford, et qu'elles soient enregistrées aux frais des propriétaires ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2008-10-581 Société préventive de cruauté envers les animaux – Modification à la *loi sur la fiscalité municipale* – Résolution d'appui

ATTENDU QUE

la *loi sur la fiscalité municipale* a fait l'objet d'une révision majeure et les organismes à but non lucratif doivent maintenant payer les taxes d'affaires, foncières et scolaires ;

ATTENDU QUE

la Société préventive de cruauté envers les animaux (SPCALL), organisme à but non lucratif, a demandé en novembre 2007 une demande d'exemption de taxes à la commission municipale du Québec, mais que cette demande a été refusée ;

ATTENDU QUE

un mouvement provincial initié par les organismes qui luttent contre la cruauté envers les animaux s'est créé afin de faire modifier la *loi sur la fiscalité municipale* et qu'il demande l'appui des municipalités ;

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ne s'est pas opposé à la reconnaissance par la Commission municipale du Québec de l'organisme «la Société préventive de cruauté envers les animaux» (SPCALL) ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte une résolution d'appui au mouvement provincial initié par les organismes qui luttent contre la cruauté envers les animaux afin de faire modifier la *loi sur la fiscalité municipale* sur l'exemption des taxes d'affaires, foncières et scolaires.

QUE le conseil remet à la Société préventive de cruauté envers les animaux (SPCALL) cette résolution afin qu'elle l'achemine au Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

2008-10-582 Projet Halte-routière – Porte-du-Nord – Opposition au projet d’agrandissement – Appui à la Ville de Saint-Jérôme

ATTENDU QUE

le Ministère des transports du Québec a annoncé son intention d’intervenir afin d’augmenter le nombre d’établissements de restauration à la halte routière de la Porte-du-Nord sur l’autoroute 15 ;

ATTENDU QUE

Le Comité exécutif de la ville de Saint-Jérôme considère qu’il y a une offre de services de restauration ainsi que des haltes routières privées suffisantes tout au long de cette autoroute ;

ATTENDU QUE

les municipalités limitrophes (Boisbriand, Sainte-Agathe-des-Monts-Thérèse, Blainville, Mirabel, Saint-Jérôme, Piedmont, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Val-Morin, Val-David et Sainte-Agathe-des-Monts) ont structuré le territoire aux abords des autoroutes pour répondre aux différents besoins des usagers, dont ceux incluant la restauration, l’hôtellerie, le commerce de détail ainsi que des aires de repos et des parcs, et que les municipalités ont intégré cette offre de service à ceux existants pour répondre aux besoins des populations locales ;

ATTENDU QU’

une augmentation de l’offre à la Porte-du-Nord crée artificiellement une compétition aux établissements déjà en place et bien implantés dans leur milieu ;

ATTENDU QU’

un tel projet est désarticulé du reste du territoire et ne respecte pas les investissements que les municipalités ont consenti pour créer des zones intégrées ;

ATTENDU QUE

la municipalité ne voit pas l’intérêt d’utiliser les ressources publiques pour en faire profiter les quelques entreprises privées concernées par le projet de la Porte-du-Nord et ce, au détriment du plus grand nombre ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts s’oppose au projet d’agrandissement de la halte-routière de la Porte-du-Nord sur l’autoroute 15 proposé par le Ministère des transports du Québec;

QUE le conseil appuie la ville de Saint-Jérôme dans son opposition à ce projet.

ADOPTÉE

2008-10-583 Site de dépôt des matériaux secs – Opération & Gestion CP 1998 – Exonération de responsabilité de pollution

ATTENDU QUE

la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence en matière de gestion des déchets et matières résiduelles;

ATTENDU QU

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts loue un terrain à la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge pour offrir un service de dépôt des matériaux secs pour les contribuables de la ville et des municipalités du secteur sud de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a exigé auprès de la MRC des Laurentides qu’un service de collecte des déchets domestiques dangereux (DDD) soit mis en place pour les contribuables de la ville et des municipalités du secteur sud de la MRC;

ATTENDU QU'

il a été convenu entre les parties que ce service serait offert au Dépôt des matériaux secs situé au 1720 Principale, en la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans un aménagement conforme à la loi;

ATTENDU QUE

la compagnie Opération & Gestion CP 1998, laquelle opère le Dépôt des matériaux secs situé au 1720 Principale, pour le compte de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge, ne peut fournir un certificat d'assurances en responsabilité civile pollution pour l'activité de dépôt de déchets domestiques dangereux (DDD);

ATTENDU QUE

le service de dépôt de déchets domestiques dangereux (DDD) étant offert aux contribuables de la ville et des municipalités du secteur sud de la MRC des Laurentides, à la demande de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, il lui est demandé de fournir ladite attestation d'assurance pollution;

ATTENDU QUE

l'assureur de la ville ne consent pas à émettre un tel certificat d'assurances puisque la ville n'opère pas le site et que la compagnie Opération & Gestion CP 1998 ne peut obtenir un tel certificat

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte d'accorder une exonération de la responsabilité civile pollution à la compagnie Opération & Gestion CP 1998, laquelle opère le Dépôt des matériaux secs situé au 1720 Principale, pour le compte de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge.

QUE cette exonération ainsi accordée s'applique uniquement pour l'espace utilisé par le site de dépôt de déchets domestiques dangereux (DDD), pour la durée du bail, et dans la mesure où la compagnie Opération & Gestion CP 1998, ses administrateurs, représentants et employés acceptent de se conformer aux exigences et règlements applicables de façon générale et restrictive à une telle activité.

ADOPTÉE

2008-10-584 Adjudication de contrat –Afficheur électronique

ATTENDU

la nécessité d'installer un nouvel afficheur électronique sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'achat d'un afficheur électronique, modèle 2040-5-RGB-Z-H-S, 281 trillions de couleurs, auprès de la Compagnie «Electromega Ltée».

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant total de 21 692 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-03-310-62-726.

QUE le directeur général et/ou le greffier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2008-10-585 Afficheur électronique – Contrat de soutien technique

ATTENDU

la nécessité d'installer un nouvel afficheur électronique sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

le conseil a autorisé l'achat d'un nouvel afficheur électronique auprès de la compagnie «Electromega Ltée» ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine la signature d'un contrat de soutien technique pour cet afficheur avec la compagnie «Électromega Ltée», pour une durée de quatre (4) ans ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant total de 2 000\$ plus taxes applicables, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-622-00-521.

QUE le directeur général et/ou le greffier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2008-10-586 Réaction au projet de loi 398 modifiant la loi sur les compétences municipales afin d'instaurer un crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu ou modeste lorsqu'il s'agit de leur résidence principale

ATTENDU

la présentation d'un projet de loi portant le numéro 398 modifiant la loi sur les compétences municipales afin de permettre de reporter les augmentations de taxes foncières causées par les variations inégales de valeurs foncières;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts est en désaccord avec cette solution qui, de son avis, aura pour effet de faire supporter par les autres contribuables l'effort fiscal qui ne sera pas assumé par certains contribuables qui bénéficieront de ce privilège;

ATTENDU QUE

les unions municipales UMQ et FQM, et certaines municipalités se sont déjà prononcées en faveur ou en défaveur de ce projet de loi;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts donne son désaccord avec l'énoncé du projet de loi 398 déposé le 18 juin 2008, et demande au Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, et à la Vice-Première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, de réviser son projet de loi, afin d'y instaurer un régime de crédits d'impôts pour les personnes à revenus faibles ou modestes lorsqu'il s'agit de leur résidence principale, catégorie de personnes touchées par les augmentations importantes d'évaluation supérieure à l'augmentation moyenne lors du dépôt d'un nouveau rôle.

QUE le conseil demande l'appui des municipalités de la MRC des Laurentides et du Conseil des maires de la MRC des Laurentides.

QU' une copie de cette résolution soit envoyée à madame Pauline Marois, chef du Parti Québécois, Monsieur Mario Dumont, chef de l'ADQ et Chef de l'Opposition officielle, à monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand, ainsi qu'aux deux unions municipales, la FQM et l'UMQ.

TRÉSORERIE

2008-10-587 Comptes payés – Septembre 2008

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de septembre 2008, au montant de 1 925 165,52 \$.

ADOPTÉE

2008-10-588 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2008-9 – Disponibilité de crédits – Fonds administration.

ADOPTÉE

2008-10-589 Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de septembre 2008.

ADOPTÉE

2008-10-590 Transmission des indicateurs de gestion – Ministère des Affaires Municipales du Québec

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts prend acte du rapport d'indicateurs de gestion 2007 tel que présenté et nomme le directeur général, monsieur Denis Savard, responsable de la transmission des rapports d'indicateurs de gestion au ministère des Affaires municipales du Québec.

ADOPTÉE

2008-10-591 Appropriation du surplus

ATTENDU QUE

divers projets auraient dû être réalisés l'an dernier à même les budgets prévus à cette fin et qu'ils ont été reportés en 2008 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve l'affectation des appropriations du surplus libre au budget 2008 pour la réalisation des projets suivants :

Site Internet	(02-628-50-459)	15 000 \$
Conformité à l'environnement - Logiciels	(02-671-50-414)	10 000 \$
Rejet Lac des Sables	(02-460-00-459)	10 000 \$
Réaménagement terrains municipaux	(02-470-20-459)	5 000 \$
Mise aux normes CSST	(02-320-00-459)	30 000 \$
Archives	(02-141-00-459)	10 000 \$
Étude commerciale	(02-615-00-418)	15 000 \$
Révision du plan d'urbanisme	(02-615-00-418)	27 000 \$
Potential de développement – Étude de réduction de débit	(02-615-00-418)	23 000 \$

ADOPTÉE

2008-10-592 Annulation de soldes disponibles

ATTENDU QU'

il existe aux livres comptables des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés et que ces montants peuvent être utilisés entre autres pour réduire les sommes à refinancer lorsque les règlements viennent à échéance ou pour réduire les annuités et ainsi diminuer la taxation reliée à ces règlements ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte qu'un montant de 100 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt 2002-071 soit utilisé afin de réduire le montant à refinancer qui viendra à échéance en décembre 2008 ;

QUE le conseil accepte que les soldes disponibles des règlements d'emprunt suivants servent à réduire les annuités de ces règlements pour 2009.

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Montant disponible</u>
2002-071	Réseau d'aqueduc	56,41 \$
2003-EA-51	Aqueduc – réseaux câbles	278,27 \$
2004-EE-79	Réfection égout route 117	304,57 \$
2004-EA-81	Aqueduc lot 19A-50	71,63 \$
2005-EM-93	Honoraires professionnels – Rues Rieux ; du Cerf	44,02 \$

ADOPTÉE

2008-10-593 Radiation de créances – Rapport du 10 octobre 2008

ATTENDU QUE

le trésorier a déposé un rapport faisant état des comptes à radier ;

ATTENDU QUE

L'ensemble de ces comptes ont été provisionnés ayant ainsi aucun impact sur les résultats financiers ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le trésorier à radier les créances telles qu'elles apparaissent au rapport déposé le 10 octobre 2008.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2008-10-594 Adoption du règlement 2008-EM-158 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 75 000\$ pour défrayer les couts des travaux de restauration et de rénovation d'immeubles résidentiels et commerciaux dans le cadre du programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux

ATTENDU QUE

dans le cadre de la revitalisation et de la mise en valeur de son centre-ville, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite continuer à encourager les travaux de restauration et de rénovation d'immeubles;

ATTENDU QU'

avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 3 octobre 2008;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement 2008-EM-158 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 75 000\$ pour défrayer les couts des travaux de restauration et de rénovation d'immeubles résidentiels et commerciaux dans le cadre du programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

ADOPTÉE

2008-10-595 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-10-4 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 90-10 (secteur Nord) – Périmètre d'urbanisation et affectation industrielle et commerciale Ica et Icx

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit modifier le règlement du plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation, de corriger certaines appellations, de prévoir la possibilité d'augmenter la densité résidentielle brute à certaines conditions, de préciser l'affectation industrielle et commerciale et de modifier certaines annexes au règlement;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-90-10-4 modifiant le projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 90-10 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-10-596 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-11-9 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 (secteur Nord) – terminologie et projet intégré d'habitation

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit modifier le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'ajuster la terminologie à un projet intégré d'habitation et certaines dispositions particulières à ce type de projet;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-90-11-9 modifiant le projet de règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-10-597 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-12-9 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Zones lca-1, lcx-1, Cr-1, Va-10, Vb-2 et Vm-8 et nouvelles zones lcc-1, Vpia-1, Vpia-2, Vpib-1 et Vpig-1

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de modifier le découpage de certaines zones pour créer quatre nouvelles zones ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de prévoir les dispositions générales et particulières applicables aux nouvelles zones et secteurs de zone lcc-1, Vpia-1, Vpia-2, Vpib-1 et Vpig-1 créés ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-90-12-9 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-10-598 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-13-5 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 (secteur Nord) – Terrain adjacent à un chemin de desserte et copropriété

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements afin de préciser les dispositions applicables à un terrain adjacent à un chemin de desserte le long de la route 117 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-90-13-5 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-10-599 Adoption du projet de règlement numéro 2008-U47-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets de lotissement majeur numéro 2003-U47 (secteur Nord) – Périmètre d'application, objectifs et critères

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets de lotissement majeur numéro 2003-U47 afin de modifier le découpage du périmètre d'application et de remplacer quelques critères applicables pour les constructions le long des corridors touristiques des routes 329 Nord et 117 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-U47-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets de lotissement majeur numéro 2003-U47.

ADOPTÉE

2008-10-600 Adoption du projet de règlement numéro 2008-U48 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation (secteur Nord) – Secteur « Vieille ferme »

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend adopter un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à bien encadrer le développement futur du secteur « Vieille ferme »;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-U48 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation – Secteur « Vieille ferme ».

ADOPTÉE

2008-10-601 Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-39 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – Zone Cv-240 – location court séjour

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'autoriser la location court séjour à titre d'usage additionnel dans la zone Cv-240 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-U23-39 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

ADOPTÉE

2008-10-602 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-12-10 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Zone Va-10 et nouvelle zone Vd-1 – Chenil

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de changer le découpage de la zone Va-10 pour créer la nouvelle zone Vd-1 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de prévoir les dispositions générales et particulières applicables à la nouvelle zone Vd-1 créée;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-90-12-10 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2008-10-603 Secrétaire du Service de la planification du territoire - Démission

ATTENDU QUE

madame Catherine Cottone, secrétaire du Service de la planification du territoire, a remis sa démission ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la démission de madame Catherine Cottone, secrétaire du Service de la planification du territoire, effective en date du 17 octobre 2008.

QUE le conseil municipal remercie madame Cottone, pour son dévouement et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

2008-10-604 Embauche de personnel saisonnier

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil municipal qui suit leur embauche ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche des employés saisonniers dont les noms et postes attribués apparaissent à l'annexe A ci-dessous, pour le poste de brigadier scolaire.

Annexe A

Nom	Prénom	Poste
Brière	Jocelyne	Brigadière
Leblanc	Gilles	Brigadier de remplacement

ADOPTÉE

2008-10-605 Service de la Planification du territoire - Attribution du poste de secrétaire

ATTENDU QUE

suite à la démission de madame Catherine Cottone, un poste de secrétaire a été affiché et que trois candidates étaient en lice pour ce poste à la fin du délai pour postuler ;

ATTENDU QUE

des tests de connaissances et d'aptitudes ont déjà été passés par les candidates ;

ATTENDU

les dispositions de la convention collective de travail ;

Il est proposé par : Nicole Meloche, conseillère

appuyé par : Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts confirme l'attribution du poste de secrétaire de la Planification du territoire à madame Chantal Blondeau, effectif le 20 octobre 2008.

ADOPTÉE

SERVICES TECHNIQUES

2008-10-606 Durée de stationnement à l'arrière de la Bibliothèque municipale – Levée de l'interdiction

ATTENDU QUE

des travaux de réaménagement de la rue Saint-Vincent ont lieu jusqu'en décembre 2008 ;

ATTENDU QUE

les espaces de stationnement sur cette rue sont donc restreints pendant la durée des travaux ;

ATTENDU QU'

il existe un stationnement à l'arrière de la Bibliothèque municipale située au 83, rue Saint-Vincent ;

ATTENDU QUE

pour accommoder les propriétaires de véhicule qui vont se stationner dans ce quadrilatère entre les rues Saint-Donat et Saint-Antoine, il y a lieu d'enlever la durée maximum de stationnement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'enlèvement de la durée de stationnement sur le parking situé derrière la Bibliothèque municipale, dans le quadrilatère entre les rues Saint-Donat et Saint-Antoine;

QUE le conseil autorise le directeur des services techniques à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2008-10-607 Paiement du décompte progressif no 1 pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, la construction d'une section d'égout pluvial et le pavage d'une section de la rue Victoria.

ATTENDU

le contrat adjudgé pour des travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc, la construction d'une section d'égout pluvial et le pavage d'une section de la rue Victoria par la résolution 2008-06-339;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la recommandation de paiement no 1, au montant de 63 011,56 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par Gilles Taché & associés Inc. (Alexandre Hudon, ingénieur chargé de projet), en date du 26 septembre 2008.

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le paiement à l'entreprise « MBN Construction Inc.» la somme de 56 710,40 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le paiement de cette dépense soit payée dans une proportion de 36,4% au poste budgétaire 03-600-45-721 et pour 63,6% au poste budgétaire 02-320-10-521 selon le bon de commande TP 7747.

ADOPTÉE

2008-10-608 Achat de quais pour fabriquer une plate-forme de pompage

ATTENDU QUE

la Ville a besoin d'avoir une plate-forme de pompage prête pour le pompage d'appoint d'eau brute du lac des Sables vers le lac Grignon ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques, accorde à «Radisson Design Inc.», un contrat pour la fourniture et l'installation de 2 quais au prix de 5 876,00 \$, taxes en sus;

QUE le trésorier soit autorisé à faire cette dépense à même la réserve d'aqueduc au poste budgétaire 02-413-10-521;

ADOPTÉE

2008-10-609 Paiement du décompte progressif no 1 pour la réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent

ATTENDU

le contrat adjugé pour la réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent par la résolution 2008-08-517;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts accepte,

- ✓ la recommandation de paiement no 1, au montant de 46 484,60 \$, incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par la firme d'ingénieurs-conseil Génivar. (Vincent Lauzon, ingénieur chargé de projet), en date du 09 octobre 2008 ;
- ✓ le paiement à l'entreprise « Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord Inc.» de la somme de 41 836,14 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

QUE le décompte ci-joint fasse partie intégrante de la présente ;

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette dépense qui sera imputée à même le surplus libre et au poste budgétaire 43-000-16-721 selon le bon de commande DG*375.

ADOPTÉE

2008-10-610 Disposition de la neige usée – Ajustement des prix

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté, le 25 février 2002, le règlement numéro 2002-67 relatif aux tarifs pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité du service des travaux publics de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

le tarif d'utilisation du site de neige usée n'a pas été ajusté depuis 2006 ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie l'annexe A du règlement numéro 2002-67, adopté le 25 février 2002, en changeant l'article 2.5 pour le suivant :

- Camion 10 roues 16,50 \$ / voyage ;
- Camion 12 roues 19,80 \$ / voyage ;
- Camion remorque 27,50 \$ / voyage.

QUE le conseil autorise l'ajustement annuel de ce tarif à compter de septembre 2009 selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal.

ADOPTÉE

2008-10-611 Paiement du décompte no 1 pour le nouvel atelier de soudure et d'usinage

ATTENDU

le contrat adjugé pour la construction d'un atelier de soudure par la résolution 2008-08-516 suite à l'appel d'offres TP 2008-031;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE sur recommandation du directeur des services techniques, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- ✓ accepte le décompte progressif no 1, au montant de 63 121,41 \$, taxes en sus, incluant la retenue de 10%..
- ✓ accepte le paiement à "P G Construction", de la somme de 56 809,27 \$, taxes en sus.
- ✓ autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au règlement 2007-EM-136, selon le bon de commande TP-7998.

ADOPTÉE

Reporté Paiement du décompte progressif no 1 pour les travaux de pavage de la rue des Iris et des Chrysanthèmes

Ce point est reporté

2008-10-612 Paiement du décompte progressif no 1 pour les travaux de pavage et drainage sur le chemin Brunet / Trudel

ATTENDU

le contrat adjugé pour des travaux de pavage et drainage sur le chemin Brunet Trudel par la résolution 2008-05-284;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques, accepte
- ✓ le paiement no 1, au montant de 163 266,00 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, en date du 29 septembre 2008
 - ✓ le paiement à l'entreprise « Asphalte Bélanger Inc.» de la somme de 146 939,40 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-320-10-521 selon le bon de commande TP 7682.
- QUE le décompte ci-joint fasse partie intégrante de la présente ;

ADOPTÉE

2008-10-613 Paiement pour la réfection de pavage d'une section des rues Tour-du-Lac, Préfontaine et Albert

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques, accepte :
- ✓ le paiement au montant de 13 007,50 \$, taxes en sus, en date du 22 septembre 2008
 - ✓ le paiement à l'entreprise « Asphalte Bélanger Inc.» la somme de 13 007,50 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-320-10-521 selon le bon de commande TP*7682
- QUE la facture ci-jointe fasse partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE

2008-10-614 Maillage du réseau d'aqueduc à l'intersection Albert / Tour-du-Lac

ATTENDU QU'

il est nécessaire de mailler le réseau d'aqueduc à l'intersection du chemin Tour-du-Lac et de la rue Albert,

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques, accorde à Construction Raynald Tysseur Inc., un contrat pour mailler le réseau d'aqueduc à l'intersection du chemin Tour-du-Lac et de la rue Albert au montant de 3 626,81 \$, taxes en sus;
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée à même la réserve d'aqueduc au poste budgétaire 02-413-10-521;

ADOPTÉE

2008-10-615 Paiement du décompte progressif no 2 pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, la construction d'une section d'égout pluvial et le pavage d'une section de la rue Victoria

ATTENDU

le contrat adjudgé pour des travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc, la construction d'une section d'égout pluvial et le pavage d'une section de la rue Victoria par la résolution 2008-06-339;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE sur recommandation du directeur des services techniques, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte :

- ✓ le paiement no 2, au montant de 57 055,67 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par Gilles Taché & associés Inc. (Alexandre Hudon, ingénieur chargé de projet), en date du 09 octobre 2008 ;
- ✓ le paiement à l'entreprise « MBN Construction Inc.» de la somme de 51 350,10 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de cette dépense qui sera imputée, dans une proportion de 36,4% au poste budgétaire 03-600-45-721, et de 63,6% au poste budgétaire 02-320-10-521, selon le bon de commande TP*7747.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2008-10-616 Festi-Neige Sainte-Agathe-des-Monts – Fermeture de rues et aide technique

ATTENDU QUE

Festi-Neige Sainte-Agathe-des-Monts aura lieu du 21 novembre 2008 au 22 mars 2009;

ATTENDU QUE

cet événement est organisé par la Chambre de commerce de Sainte-Agathe;

ATTENDU QUE

cet événement prévoit plusieurs activités qui se tiendront sur le lac des Sables dont l'aménagement d'une patinoire et une course de chiens de traîneaux;

ATTENDU QUE

l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts a autorisé l'utilisation de la Place Lagny;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts octroie une subvention de 18 000\$ à la Chambre de commerce de Sainte-Agathe pour l'organisation de Festi-Neige Sainte-Agathe-des-Monts;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro: 1-02-622-00-971 en trois versements aux dates suivantes : 15 janvier 2009, 15 février 2009, 15 mars 2009.

QUE le conseil autorise de façon générale les activités et arrangements tels que spécifiés en annexe A pour faire partie intégrante de la présente.

ANNEXE A

- l'aménagement d'une patinoire sur le lac des Sables conditionnellement à ce que les normes de la Commission de la santé sécurité au travail soient appliquées, notamment au niveau de l'épaisseur de la glace et de la présence de véhicules sur le lac;
- l'aménagement de glissades sur le terrain de la Place Lagny conditionnellement à une approbation des plans des glissades;
- dans le cadre de l'activité *Ouverture de Festi-Neige* (arrivée du Père Noël, spectacle d'Arthur l'Aventurier, feux d'artifice), le samedi 22 novembre 2008 :
 - la fermeture des rues Saint-Louis (entre Principale et Tour-du-Lac), Tour-du-Lac (entre Saint-Louis et Saint-Vincent), Saint-Vincent (entre Principale et Tour-du-Lac), et Principale (entre Saint-Vincent et Larocque), entre 18h30 et 20h00 pour permettre l'arrivée du Père Noël
 - la tenue d'un feu d'artifices à partir du quai Alouette conditionnellement à l'obtention d'une autorisation écrite de la part du directeur du service incendie.
 - la présence des pompiers de 19h30 à 21h00 sera payée par la Chambre de Commerce
- dans le cadre de l'activité *Folies sur Neige*, le vendredi 28 novembre 2008 :
 - la fermeture de la rue Saint-Louis (entre principale et Tour-du-Lac) entre 5h00 et 10h00 ;
 - les organisateurs à utiliser une borne fontaine située à la Place Lagny pour l'alimentation en eau nécessaire à la fabrication de neige artificielle sur approbation et supervision du service des travaux publics;
 - les services d'un électricien pour le branchement électrique des canons à neige;
- dans le cadre de l'activité *Visite historique avec Alphonse en calèche*, le samedi 27 décembre 2008:
 - le passage d'une calèche dans les rues du centre-ville le samedi 29 décembre 2008 de 10h30 à 16h00.
- dans le cadre de l'activité *Courses de Chiens de traîneaux sur le lac des Sables*, le samedi 21 et dimanche 22 février 2009:
 - la fermeture des rues Saint-Louis (entre Principale et Tour-du-Lac) et Principale (de Saint-Vincent à Larocque) du samedi 21 février à 0h01 au dimanche 22 février à 19h00;
 - la fermeture du stationnement de la rue Saint-Louis du vendredi 20 février à 23h00 au dimanche, 22 février à 19h00;
 - le comité organisateur à aménager les sentiers de courses nécessaires à compter du 1^{er} février 2008.

QUE la Chambre de commerce soit responsable de la propreté des sites utilisés et que ces derniers soient nettoyés après chaque activité.

QUE la Chambre de commerce fournisse d'ici le 1^{er} novembre 2008 une preuve d'assurance responsabilité civile et accident de un million de dollars (1 000 000 \$) désignant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à titre d'assurée additionnelle.

ADOPTÉE

2008-10-617 Jeux du Canada 2013 - Résolution d'appui

ATTENDU

la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013 ;

ATTENDU

l'obligation de la Ville de Blainville à s'engager, au nom des Laurentides, à titre de municipalité hôte à tenir les Jeux conformément aux modalités, conditions, droits et obligations définies par le Conseil des Jeux du Canada ;

ATTENDU QUE

l'une de ses obligations est d'assumer tout déficit de l'évènement ;

ATTENDU QUE

les villes partenaires doivent appuyer la Ville de Blainville dans l'atteinte de ses obligations ;

ATTENDU QUE

le comité d'évaluation technique du Conseil des Jeux du Canada, suite à sa visite du 9 juillet dernier, confirme l'acceptation du site ;

ATTENDU QUE

l'ensemble des municipalités partenaires pourront éventuellement siéger à la Société des Jeux du Canada 2013 ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conditionnellement à l'octroi de l'édition 2013 des Jeux du Canada à la région des Laurentides et l'obtention de soutien financier gouvernemental, s'engage :

- ✓ à être partenaire du comité organisateur pour l'organisation des compétitions de triathlon et de voile ;
- ✓ à être maître d'œuvre de l'aménagement des sites de compétition ;
- ✓ à aménager, pour le triathlon, une zone de transition en asphalte ou en béton (stationnement);
- ✓ à respecter les plans préliminaires déposés au plus tard le 15 octobre 2008 ;
- ✓ à garantir la réalisation des travaux au plus tard au printemps 2012 ;
- ✓ à participer au financement des infrastructures à même les subventions reçues du gouvernement pour le triathlon et la voile ;
- ✓ à garantir l'exclusivité de l'utilisation du plan d'eau et des installations environnantes.

ADOPTÉE

2008-10-618

Entretien des patinoires, du chalet du parc de Lionel Groulx et du Centre Sportif de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – Adjudication de contrat - Appel d'offre SL-2008-100

ATTENDU QU'

un appel d'offres public pour l'entretien des patinoires, du chalet du parc Lionel Groulx et du Centre Sportif a été effectué;

ATTENDU QU'

une seule soumission conforme a été déposée à la date de fermeture dudit appel d'offres ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adjuge le contrat d'entretien des patinoires, du chalet du parc Lionel Groulx et du Centre Sportif à l'entreprise «Entretien Extérieur du Nord», au montant de 18 500\$ plus taxes.

QUE le directeur du service des Loisirs soit autorisé à signer le contrat à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 18 500\$, taxes en sus, qui sera imputé au poste budgétaire selon le bon de commande SL*5252 pour l'année 2008 et au poste budgétaire 02-701-31-499 pour l'année 2009.

ADOPTÉE

Procès verbal de la séance régulière du 21 octobre 2008
Page 22 sur 38

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2008-10-619 Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de septembre 2008

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de septembre 2008.

ADOPTÉE

2008-10-620 Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 25 septembre 2008

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour sa réunion du 25 septembre 2008.

ADOPTÉE

2008-10-621 Membre du comité consultatif d'urbanisme – Nomination

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a recruté un nouveau membre pour son comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme Madame Tania Thibault, membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 5, pour un mandat de deux ans renouvelable.

ADOPTÉE

2008-10-622 Membre du comité de travail sur la révision des PU-RU – Nominations

ATTENDU QUE

dans le cadre de la révision des plans et règlements d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a formé un comité de travail;

ATTENDU QUE

le mandat de ce comité de travail consiste à encadrer les travaux de révision et à faire des recommandations au conseil municipal concernant les orientations, objectifs, moyens de mise en œuvre et règlements à être adoptés dans les nouveaux plan et règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme Mesdames Kathleen S. Labelle, Isabelle Paré et Anne Barrette, ainsi que Messieurs Laurent Paquette, Robert Lamarre, Denys Charette et Denis Savard, à titre de membres du comité de travail sur la révision des plans et règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE

2008-10-623 Constat d'infraction -200, Montée Rosa - Usage sans certificat d'autorisation – Matricule 4699-38-6296 – Secteur Centre

ATTENDU QU'

un usage de location court séjour est effectué présentement sans certificat d'autorisation sur la propriété visée;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis, l'informant de la non-conformité de cette situation;

ATTENDU QUE

de nombreuses plaintes pour le bruit sont effectuées par les voisins;

ATTENDU QUE

le propriétaire responsable de l'usage non autorisé a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et n'a pas communiqué avec l'inspecteur responsable depuis le 16 janvier 2008;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « HABITATIONS P.M.S. LTEE», propriétaire du 200, Montée Rosa, portant le matricule 4699-38-6296, afin qu'il se conforme au règlement de zonage No 2002-U23 concernant la disposition sur l'usage de location court séjour sur une propriété.

ADOPTÉE

2008-10-624 Constat d'infraction – 220, Montée Rosa – Usage sans certificat d'autorisation – Matricule 4699-39-8545 – Secteur Centre

ATTENDU QU'

un usage de location court séjour est effectué présentement sans certificat d'autorisation sur la propriété visée;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis, l'informant de la non-conformité de cette situation;

ATTENDU QUE

de nombreuses plaintes pour le bruit sont effectuées par les voisins;

ATTENDU QUE

le propriétaire responsable de l'usage non autorisé a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et n'a pas communiqué avec l'inspecteur responsable depuis le 16 janvier 2008;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « HABITATIONS P.M.S. LTEE », propriétaire du 220, Montée Rosa, portant le matricule 4699-39-8545 , afin qu'il se conforme au règlement de zonage No 2002-U23 concernant la disposition sur l'usage de location court séjour sur une propriété.

ADOPTÉE

2008-10-625 Constat d'infraction - 330-330 A, rue Edelweiss – Certificat de localisation non déposé – Matricule 4699-76-4396 – Secteur Centre.

ATTENDU QU' une nouvelle fondation a été érigée pour un bâtiment;

ATTENDU QU' un certificat de localisation doit être fourni;

ATTENDU QUE le propriétaire a reçu des avis l'informant de l'obligation de fournir un certificat de localisation;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas donné suite aux correspondances envoyées par l'inspecteur;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire de l'immeuble situé au 330-330A, rue Edelweiss, portant le numéro matricule 4699-76-4396, afin qu'il fournisse un certificat de localisation conformément au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, concernant la construction d'une fondation pour un bâtiment principal.

ADOPTÉE

2008-10-626 Constat d'infraction – 88, rue Sainte-Agathe – Conteneur à déchets en cour avant – Matricule 4401-03-1752 – Secteur Centre.

ATTENDU QU' un conteneur à déchets est localisé en cour avant de l'immeuble sis au 88 rue Sainte-Agathe;

ATTENDU QUE ledit conteneur doit être entouré d'un écran opaque et localisé en cour latérale ou arrière du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le propriétaire a reçu plusieurs avis verbaux et écrits de l'inspecteur des bâtiments, l'informant de la nécessité d'installer un écran opaque camouflant son conteneur à déchets et d'obtenir un certificat d'autorisation pour réaliser lesdits travaux de même que pour les travaux de construction en cour avant;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas réalisé les travaux et n'a déposé aucune demande de certificat d'autorisation en bonne et due forme;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « 9171-6894 QUEBEC INC. », propriétaire de l'immeuble situé au 88, rue Sainte-Agathe, portant le numéro de matricule 4401-03-1752, afin qu'il fournisse, pour réaliser les travaux nécessaires, les plans et détails demandés, et qu'il fasse la demande de certificat d'autorisation requis, afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme et leurs amendements.

ADOPTÉE

2008-10-627 Constat d'infraction – 88, rue Sainte-Agathe – Travaux non réalisés – Matricule 4401-03-1752 – Secteur Centre.

ATTENDU QU'

un permis a été délivré en 2008 pour la réalisation d'aménagements extérieurs pour l'espace de stationnement desservant le bâtiment principal;

ATTENDU QUE

les travaux décrits au permis portant le numéro de demande 2007-0747 n'ont pas été réalisés;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu des avis verbaux et écrits d'infraction depuis le mois de juillet 2008, l'informant que les travaux devant être effectués n'étaient pas réalisés dans les délais autorisés;

ATTENDU QUE

le propriétaire ne veut pas collaborer avec le service de la planification du territoire;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travaux à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à l'entreprise « 9171-6894 QUEBEC INC. », propriétaire de l'immeuble situé au 88, rue Sainte-Agathe, portant le numéro de matricule 4401-03-1752 afin qu'il effectue les travaux nécessaires pour se conformer au règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, ainsi qu'aux exigences mentionnées à la résolution de PIIA portant le numéro 2008-03-147 adoptée par le conseil pour ce projet.

ADOPTÉE

2008-10-628 Constat d'infraction - 136, rue Demontigny – Remblais non conforme – Matricule 4402-42-9779 – Secteur Centre

ATTENDU QU'

un remblais a été effectué en cour et marge latérale droite ne respectant pas les normes en vigueur;

ATTENDU QUE

des activités de remblais et de déblais ont été effectuées sur le terrain de la propriété sans avoir obtenu un certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE

les propriétaires ont reçu plusieurs avis et des rencontres avec l'inspecteur des bâtiments ont eu lieu, l'informant de la non-conformité des travaux et de la nécessité d'obtenir les certificats d'autorisation;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Manon Reid », propriétaire de l'immeuble situé au 136, rue Demontigny, portant le matricule 4402-42-9779, de manière à s'assurer que les travaux nécessaires soient effectués et que la demande de certificat d'autorisation requise pour les travaux soit déposée par la propriétaire, afin de se conformer au règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, concernant des travaux de remblai.

ADOPTÉE

2008-10-629 Constat d'infraction - 33-35, rue Saint-Vincent – Usage sans certificat d'autorisation - Secteur Centre

ATTENDU QU'

un changement d'usage a été effectué sans certificat d'autorisation sur la propriété visée;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu un avis verbal et un avis écrit, l'informant de la non-conformité de la situation;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « B.M.C. TEACHER'S COLLEGE INC. », propriétaire du 33-35, rue Saint-Vincent, portant le matricule 4300-79-7043, afin qu'il se conforme au règlement de zonage No 2002-U23 concernant les dispositions sur le changement d'usage d'une propriété.

ADOPTÉE

2008-10-630 PIA au 1031 chemin Boréal - Projet de lotissement majeur Côte Azur- Modification du plan image du projet intégré d'habitation du lac Azur - Secteur Nord Vpi-1

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA – lotissement majeur secteur nord, qui consiste en la nouvelle demande de modification du plan image déposée par le propriétaire. Le nouveau plan montre des terrains projetant l'implantation d'habitations unifamiliales uniquement pour le secteur nord du chemin du lac Azur. En ce qui a trait au secteur sud du chemin du lac Azur, le promoteur propose l'implantation de deux habitations de type duplex ou triplex ainsi que de l'habitation unifamiliale.

Le tout tel que montré au plan image portant le numéro de dossier 2647-7 et le numéro de minute 200 507, en date du 9 juillet 2008.

Cette demande est déposée par Mélodie Cayouette, représentante dûment mandatée par Réno innovation inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 45 et 46 du rang 1 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-631 PIA au 120, rue du Mont-Blanc - Implantation en montagne & Domaine Chanteclair - Nouvelle construction - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte les projets PIA 002 - Implantation en montagne et PIA.006 - Domaine Chanteclair, qui consistent en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée de style suisse, à l'aménagement de l'entrée charretière et au nivellement et à l'aménagement du site dans la zone Va-605.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon, portant la minute 16 057, en date du 27 mars 2008.

Cette demande est déposée par Vincenzo D'Arienozo, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 2A-54 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-632 PIA au 280, rue Demontigny - Implantation en montagne – Nouvelle construction - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne, qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, au nivellement du terrain ainsi qu'à l'aménagement du site et de l'entrée charretière dans la zone Va-800.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 16 699, en date du 12 septembre 2008.

Cette demande est déposée par Michel Beaudry, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 10-88 du rang 5, du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-633 PIA au 51, chemin Belvoir - Implantation en montagne – Véranda 3 saisons - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne, qui consiste en la construction d'une véranda 3 saisons au niveau de la galerie en cour arrière sur la galerie existante du bâtiment principal dans la zone Va-403.

Le tout tel que montré au plan soumis par le propriétaire.

Cette demande est déposée par Gerald St-Michel, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant BLOC A-16 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-634 PIA au 2004, rue de Chandolin - Domaine Chanteclair - Rénovation - Secteur Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 - Domaine Chanteclair, qui consiste en l'agrandissement de la galerie existante, en bois traité, dans la cour latérale droite d'une superficie de plus ou moins 40 mètres carrés. Les barrotins seront de style "Suisse " d'une hauteur de 42" avec 4" d'espacement entre eux, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que les barrotins projetés pour l'agrandissement de la galerie soient aussi installés sur la section de la galerie existante.

Le tout tel que montré aux plans préparés par le propriétaire

Cette demande est déposée par Mario Nantel, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1-40 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2008-10-635 PIA au 42 rue Principale Est - Affichage au centre-ville - Salon de coiffure Entre-Nous - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA.005 - Affichage au centre-ville, qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne en saillie sur le mur avant de l'établissement dans la zone Cv-240.

Le tout tel que montré aux plans projet de l'enseigne de Brigitte Saint-Jean reçus en date du 15 septembre 2008.

Cette demande est déposée par Céline Seglesky, représentante dûment mandatée par Silvia Di Virgilio, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 12A-D du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-636 PIA au 225, boulevard Norbert-Morin - Route 117 - Affichage pour le commerce Jean Coutu - Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Affichage et travaux le long de la route 117. Les travaux consistent à installer une enseigne sur l'élévation avant donnant sur la route 117 et à installer un poteau dans la cour avant donnant sur la route 117. L'enseigne sur le bâtiment sera composée de lettres détachées, tandis que l'enseigne sur poteau sera sur un plexi embossé donnant ainsi un relief.

Le tout tel que montré au plan préparé par Enseigne Pattison et reçu à nos bureaux le 11 septembre 2008.

Cette demande est déposée par Daniel Provencher, représentant dûment mandaté par Le Groupe Jean Coutu (Pjc) inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 117 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-637 PIA au 6, rue Principale Est - Travaux au centre-ville - Rénovations commerciales – Restaurant Il Vigneto - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA. 004 - Travaux au centre-ville, qui consiste en l'ajout de deux fenêtres au mur latéral droit de l'établissement de restauration dans la zone Cv-240.

Le tout tel que montré au plan déposé par le propriétaire.

Cette demande est déposée par Lorenzo Gurreri, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 65 du rang 4 Canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-638 PIA au 12, rue Albert - Travaux au centre-ville - Rénovation du bâtiment principal - Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 - Travaux au Centre-ville qui consistent à changer la fondation de blocs de béton pour du béton coulé. Seulement une partie des élévations avant, droite et arrière seront touchées, étant donné que le reste du bâtiment est déjà sur une fondation de béton coulé.

Le tout tel que montré au plan de propriété de l'arpenteur-géomètre Peter Rado, portant la minute R-4491 en date du 10 août 1994.

Cette demande est déposée par Paul McQuillan, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 13A du rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-639 PIA au 139-139A, rue Saint-Vincent - Travaux au centre-ville - Rénovations - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 - Travaux au centre-ville, qui consiste au remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres en façade de l'habitation bi-familiale, dans la zone Cv-222.

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire.

Cette demande est déposée par Roxanne L'Écuyer, représentante dûment mandatée par François Roux, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 12A-137 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-640 PIA sur une partie du lot 1 du rang 11 du canton de Beresford - Coupe forestière - Secteur chemin du P'tit-Bonheur - Secteur Nord

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA Secteur Nord – Coupe forestière, concernant l'abattage et l'entretien des boisés et qui consistent en une coupe d'éclaircie commerciale prévoyant un prélèvement de 30 % de la surface terrière répartie uniformément, coupe qui sera d'une étendue de 2 hectares et qui se situera dans le secteur du chemin du P'tit-Bonheur, dans les zones Ru-1 et Va-1, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- qu'une garantie financière de 1 500\$ par hectare soit déposée en faveur de la Ville pour la réalisation de la prescription sylvicole et autres exigences énoncées au permis.
- que le prélèvement d'un maximum de 30 % de la surface terrière soit réparti uniformément, incluant les sentiers de débardage.
- que cette coupe prévoit qu'une surface terrière résiduelle minimale de 14 m²/hectare soit répartie uniformément et maintenue.
- que le martelage négatif des tiges et l'identification d'un périmètre de protection (rubannage) des cours d'eau et milieux humides soient effectués avant l'émission du permis.

Le tout tel qu'indiqué à la prescription sylvicole portant le numéro 15621070814009 en date du 24 juillet 2008, préparé par l'ingénieur forestier Jean Viau.

Procès verbal de la séance régulière du 21 octobre 2008
Page 31 sur 38

Cette demande est déposée par Louis Bruno Doré, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 1 du rang 11 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-10-641 PIA Projet de lotissement majeur sur une partie du lot 11 du rang 5 du canton de Beresford – Rue Deslauriers – Secteur Centre

ATTENDU QU'

un projet de lotissement majeur soumis aux critères d'évaluation du PIA – 009 a été présenté sur une partie du lot 11, rang 5, canton de Beresford, le long de la rue Deslauriers ;

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation conditionnelle à l'égard de ce projet relativement aux éléments suivants :

- intégration à la topographie existante du site afin de limiter les travaux de remblai et déblai ;
- identification des zones à déboiser pour chacun des lots ;
- délimitation précise du milieu humide ;
- implantations précises à être déposées pour les lots projetés plus accidentés ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts se préoccupe de plus en plus de la protection des paysages le long du corridor touristique de l'autoroute des Laurentides ;

ATTENDU QU'

il pourrait être plus intéressant de développer cette propriété avec des habitations de type jumelées et/ou multifamiliales;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts refuse le projet de PIA 009 – Projet de lotissement majeur, qui consiste en la subdivision de terrains le long de la rue Deslauriers pour un projet de développement résidentiel dans la zone Ha-101.

Le tout tel que montré au plan image de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 221 en date du 15 août 2008.

Cette demande est déposée par Gilles Desjardins, représentant dûment mandaté par Gilles Deslauriers, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 11 du rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2008-10-642 Discours du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Allocution présentée par monsieur Laurent Paquette, maire

Chers contribuables,

Tout comme nous l'avons fait précédemment pour l'Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, à ce temps-ci de l'année, nous avons à présenter le portrait financier de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Les états financiers de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts indiquent un surplus de **745 401 \$** pour l'exercice 2007. Ainsi, au 31 décembre 2007, la Ville possédait un surplus accumulé non affecté de **967 353 \$** lequel inclut le surplus de l'exercice 2007.

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a réalisé les principaux travaux suivants :

- Réalisation de travaux de réfection d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme d'infrastructures fédéral - provincial
- Poursuite du programme d'amélioration des rues et chemins (PARC)
- Réfection de bâtiments
- Acquisition et remplacement de véhicules
- Poursuite des travaux de plantation d'arbres et d'installation de mobilier urbain et de signalisation au centre-ville
- Améliorations à la plage Sainte-Lucie
- Acquisition de véhicules et d'équipements
- Installation de compteurs d'eau au niveau commercial

Pour ce qui est de l'exercice financier en cours, nous anticipons **un surplus**.

Les membres du conseil municipal, en collaboration avec le personnel concerné, travaillent depuis déjà quelques semaines à l'élaboration du prochain budget.

En 2009, nous prévoyons nous consacrer aux projets suivants:

- Réalisation de travaux de réfection d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme d'infrastructures fédéral - provincial
- Poursuite du programme d'amélioration des rues et chemins (PARC)
- Poursuite du réaménagement de la rue Saint-Vincent
- Finalisation des travaux d'aménagement du carrefour giratoire
- Finalisation des études relatives à la mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable
- Poursuite des études pour l'amélioration de la station de traitement des eaux usées
- Réfection de bâtiments
- Remplacement de véhicules
- Adoption d'une politique familiale
- Poursuite du travail de révision des plans et règlements d'urbanisme suite au regroupement municipal

Une liste plus détaillée des projets et immobilisations vous sera présentée lors du dévoilement des prévisions budgétaires 2009 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

Comme le prévoit la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération annuelle attribuée aux membres du conseil municipal pour l'année 2007:

- ❖ La rémunération du maire est fixée à **40 271,40 \$**;
- ❖ La rémunération actuelle de chaque conseiller est fixée à **9 345,18 \$**;
- ❖ Une allocation de dépenses au montant de **14 242,28 \$** est allouée au maire et pour chaque conseiller, elle est de **4 672,72 \$**.

Outre cette rémunération, le maire reçoit à titre de membre du conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides, par séance, une rémunération de **69,77 \$** et une allocation de dépenses de **34,89 \$**. De plus, à titre de membre du comité administratif de la MRC, le maire reçoit une rémunération mensuelle de **313,96 \$** et une allocation de dépenses mensuelle de **156,98 \$**.

Une allocation annuelle de **3 279,24 \$** est versée pour la charge de préfet suppléant à laquelle s'ajoute une allocation de dépense annuelle de **1 639,66 \$**.

Veuillez noter que conformément à la loi, les listes des contrats comportant une dépense telle que décrite ci-contre sont déposées au bureau du greffier pour consultation :

- Dépenses de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclues;
- Dépenses de plus de 2 000 \$ conclues avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

En 2009, nous poursuivrons pour une troisième année nos efforts d'amélioration des rues et chemins sur l'ensemble de notre territoire par l'intermédiaire du programme municipal PARC (investissement municipal annuel de plus de 500 000 \$). Nous devons également compléter la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout à partir de l'enveloppe monétaire (1 400 000 \$) réservée par les gouvernements provincial et fédéral dans le cadre du programme d'infrastructures.

La prochaine année sera aussi cruciale quant à la mise aux normes de notre système d'approvisionnement en eau potable; les études en cours à cet effet devraient être déposées en début de l'année et le conseil municipal devrait être en mesure de prendre une décision éclairée tant au niveau environnemental qu'économique quant à la future installation d'alimentation en eau potable. Le conseil portera également une attention particulière quant à l'état de sa station actuelle de traitement des eaux usées et des solutions qui pourraient y être apportées pour améliorer la capacité de traitement de cette station.

Au printemps 2009, les travaux d'aménagement du carrefour giratoire seront finalisés. Les travaux de réaménagement de la rue Saint-Vincent débutés en septembre dernier pourraient aussi se poursuivre en 2009 en fonction du surplus disponible.

En plus des divers projets d'infrastructure mentionnés précédemment, le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts mettra encore l'accent au cours de la prochaine année sur la protection de l'environnement et tout particulièrement la protection des bandes riveraines et la régénération des rives.

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et qu'il soit publié dans l'édition du samedi 25 octobre 2008 du journal "L'Information du Nord".

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02 140 00 341.

ADOPTÉE

2008-10-643 Acquisition matériel informatique - Imprimante HP 9050 - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010, prévoit l'acquisition de matériel informatique;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010:

- entérine la dépense pour l'acquisition d'une imprimante HP 9050 de Insight Canada Inc pour un montant net de 3 478.96 \$
- accepte que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de deux ans débutant en 2009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 41-000-60-726.

ADOPTÉE

Procès verbal de la séance régulière du 21 octobre 2008
Page 34 sur 38

2008-10-644 Acquisition et installation d'une clôture pour les bacs à ordures à l'Hôtel de Ville - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010, prévoit l'acquisition et l'installation d'une clôture pour les bacs à ordures à l'Hôtel-de-Ville;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010:

- entérine la dépense pour l'acquisition et l'installation d'une clôture pour les bacs à ordures à l'Hôtel-de-Ville, à « Les Entreprises J.M. Paris » pour un montant net total de 3 074.44 \$;
- accepte que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de deux ans débutant en 2009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 41-000-40-727.

ADOPTÉE

2008-10-645 Travaux supplémentaire suite à l'installation de 4 unités d'air climatisé à l'Hôtel-de-Ville - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010, prévoit l'acquisition et l'installation de 4 unités d'air climatisé à l'Hôtel-de-Ville et que des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de protéger ces unités;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010:

- entérine une dépense supplémentaire pour un montant total de 3 173.56\$ pour ces travaux imprévus ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, au poste budgétaire 41-000-70-725 et remboursée sur une période de deux ans, débutant en 2009.

ADOPTÉE

Avis de motion Règlement numéro 2008-SQ-35-6 modifiant le règlement 2005-SQ-35-1, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2008-SQ-35-6 modifiant le règlement 2005-SQ-35-1, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2008-SQ-35-6, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2008-10-646 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 21 OCTOBRE 2008

2008-10-572	Adoption de l'ordre du jour
2008-10-573	Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 16 septembre 2008 et de la séance extraordinaire du 3 octobre 2008
2008-10-574	Travaux du carrefour giratoire – Échange de terrains – Lots P-10 du rang 3 du canton de Beresford – Correction de résolution
2008-10-575	Servitude de tolérance accordée par la Ville – Murets - 1 et 1A Place Desjardins –Lot 9-307 du rang 3, canton de Beresford- Autorisation de signature
2008-10-576	Renouvellement du bail pour le 355, rue Demontigny à la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux Laurentides-Labelle (SPCA Laurentides-Labelle)
2008-10-577	Renouvellement du bail – Site de transbordement des matériaux secs – Modification
2008-10-578	Nomination au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts – Durée du mandat
2008-10-579	Jumelage des élections scolaires et municipales - Opposition
2008-10-580	Vente de terrain – Lot 7-27, rang 4, canton de Beresford – Conformité à l'obligation de construction – Quittance de main levée
2008-10-581	Société préventive de cruauté envers les animaux – Modification à la loi sur la fiscalité municipale – Résolution d'appui
2008-10-582	Projet Halte-routière – Porte-du-Nord – Opposition au projet d'agrandissement – Appui à la Ville de Saint-Jérôme
2008-10-583	Site de dépôt des matériaux secs – Opération & Gestion CP 1998 – Exonération de responsabilité de pollution
2008-10-584	Adjudication de contrat –Afficheur électronique
2008-10-585	Afficheur électronique – Contrat de soutien technique
2008-10-586	Réaction au projet de loi 398 modifiant la loi sur les compétences municipales afin d'instaurer un crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu ou modeste lorsqu'il s'agit de leur résidence principale
2008-10-587	Comptes payés – Septembre 2008
2008-10-588	Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration
2008-10-589	Dépôt du rapport budgétaire
2008-10-590	Transmission des indicateurs de gestion – Ministère des Affaires Municipales du Québec
2008-10-591	Appropriation du surplus
2008-10-592	Annulation de soldes disponibles

2008-10-593	Radiation de créances – Rapport du 10 octobre 2008
2008-10-594	Adoption du règlement 2008-EM-158 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 75 000\$ pour défrayer les coûts des travaux de restauration et de rénovation d'immeubles résidentiels et commerciaux dans le cadre du programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux
2008-10-595	Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-10-4 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 90-10 (secteur Nord) – Périmètre d'urbanisation et affectation industrielle et commerciale lca et lcx
2008-10-596	Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-11-9 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 (secteur Nord) – terminologie et projet intégré d'habitation
2008-10-597	Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-12-9 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Zones lca-1, lcx-1, Cr-1, Va-10, Vb-2 et Vm-8 et nouvelles zones lcc-1, Vpia-1, Vpia-2, Vpib-1 et Vpig-1
2008-10-598	Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-13-5 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 (secteur Nord) – Terrain adjacent à un chemin de desserte et copropriété
2008-10-599	Adoption du projet de règlement numéro 2008-U47-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets de lotissement majeur numéro 2003-U47 (secteur Nord) – Périmètre d'application, objectifs et critères
2008-10-600	Adoption du projet de règlement numéro 2008-U48 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation (secteur Nord) – Secteur « Vieille ferme »
2008-10-601	Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-39 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – Zone Cv-240 – location court séjour
2008-10-602	Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-12-10 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Zone Va-10 et nouvelle zone Vd-1 – Chenil
2008-10-603	Secrétaire du Service de la planification du territoire - Démission
2008-10-604	Embauche de personnel saisonnier
2008-10-605	Service de la Planification du territoire - Attribution du poste de secrétaire
2008-10-606	Durée de stationnement à l'arrière de la Bibliothèque municipale – Levée de l'interdiction
2008-10-607	Païement du décompte progressif no 1 pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, la construction d'une section d'égout pluvial et le pavage d'une section de la rue Victoria.
2008-10-608	Achat de quais pour fabriquer une plate-forme de pompage
2008-10-609	Païement du décompte progressif no 1 pour la réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent
2008-10-610	Disposition de la neige usée – Ajustement des prix
2008-10-611	Païement du décompte no 1 pour le nouvel atelier de soudure et d'usinage
2008-10-612	Païement du décompte progressif no 1 pour les travaux de pavage et drainage sur le chemin Brunet / Trudel
2008-10-613	Païement pour la réfection de pavage d'une section des rues Tour-du-Lac, Préfontaine et Albert
2008-10-614	Maillage du réseau d'aqueduc à l'intersection Albert / Tour-du-Lac
2008-10-615	Païement du décompte progressif no 2 pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, la construction d'une section d'égout pluvial et le pavage d'une section de la rue Victoria
2008-10-616	Festi-Neige Sainte-Agathe-des-Monts – Fermeture de rues et aide technique
2008-10-617	Jeux du Canada 2013 - Résolution d'appui
2008-10-618	Entretien des patinoires, du chalet du parc de Lionel Groulx et du Centre Sportif de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – Adjudication de contrat - Appel d'offre SL-2008-100
2008-10-619	Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de septembre 2008

2008-10-620	Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 25 septembre 2008
2008-10-621	Membre du comité consultatif d'urbanisme – Nomination
2008-10-622	Membre du comité de travail sur la révision des PU-RU – Nominations
2008-10-623	Constat d'infraction -200, Montée Rosa - Usage sans certificat d'autorisation – Matricule 4699-38-6296 – Secteur Centre
2008-10-624	Constat d'infraction – 220, Montée Rosa – Usage sans certificat d'autorisation – Matricule 4699-39-8545 – Secteur Centre
2008-10-625	Constat d'infraction - 330–330 A, rue Edelweiss – Certificat de localisation non déposé – Matricule 4699-76-4396 – Secteur Centre.
2008-10-626	Constat d'infraction – 88, rue Sainte-Agathe – Conteneur à déchets en cour avant – Matricule 4401-03-1752 – Secteur Centre.
2008-10-627	Constat d'infraction – 88, rue Sainte-Agathe – Travaux non réalisés – Matricule 4401-03-1752 – Secteur Centre.
2008-10-628	Constat d'infraction - 136, rue Demontigny – Remblais non conforme – Matricule 4402-42-9779 – Secteur Centre
2008-10-629	Constat d'infraction - 33-35, rue Saint-Vincent – Usage sans certificat d'autorisation - Secteur Centre
2008-10-630	PIA au 1031 chemin Boréal - Projet de lotissement majeur Côte Azur- Modification du plan image du projet intégré d'habitation du lac Azur - Secteur Nord Vpi-1
2008-10-631	PIA au 120, rue du Mont-Blanc - Implantation en montagne & Domaine Chanteclair - Nouvelle construction - Secteur Centre-Sud
2008-10-632	PIA au 280, rue Demontigny - Implantation en montagne – Nouvelle construction - Secteur Centre-Sud
2008-10-633	PIA au 51, chemin Belvoir - Implantation en montagne – Véranda 3 saisons - Secteur Centre-Sud
2008-10-634	PIA au 2004, rue de Chandolin - Domaine Chanteclair - Rénovation - Secteur Sud
2008-10-635	PIA au 42 rue Principale Est - Affichage au centre-ville - Salon de coiffure Entre-Nous - Secteur Centre-Sud
2008-10-636	PIA au 225, boulevard Norbert-Morin - Route 117 - Affichage pour le commerce Jean Coutu - Secteur Centre
2008-10-637	PIA au 6, rue Principale Est - Travaux au centre-ville - Rénovations commerciales – Restaurant Il Vigneto - Secteur Centre-Sud
2008-10-638	PIA au 12, rue Albert - Travaux au centre-ville - Rénovation du bâtiment principal - Secteur Centre
2008-10-639	PIA au 139-139A, rue Saint-Vincent - Travaux au centre-ville - Rénovations - Secteur Centre-Sud
2008-10-640	PIA sur une partie du lot 1 du rang 11 du canton de Beresford - Coupe forestière - Secteur chemin du P'tit-Bonheur - Secteur Nord
2008-10-641	PIA Projet de lotissement majeur sur une partie du lot 11 du rang 5 du canton de Beresford – Rue Deslauriers – Secteur Centre
2008-10-642	Discours du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
2008-10-643	Acquisition matériel informatique - Imprimante HP 9050 - Fonds de roulement
2008-10-644	Acquisition et installation d'une clôture pour les bacs à ordures à l'Hôtel de Ville - Fonds de roulement
2008-10-645	Travaux supplémentaire suite à l'installation de 4 unités d'air climatisé à l'Hôtel-de-Ville - Fonds de roulement
Avis de motion	Règlement numéro 2008-SQ-35-6 modifiant le règlement 2005-SQ-35-1, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)
2008-10-646	Levée de la séance